



-  
**LIVRET  
D'ACCUEIL  
DE L'ÉTUDIANT·E**  
2017/2018

**Chère étudiante, cher étudiant,**

Vous venez de vous inscrire à l'université. Je vous souhaite la bienvenue dans cet établissement riche en histoire et qui jouit d'une réputation nationale et internationale.

Toute la communauté universitaire, enseignant-e-s, administratifs, personnels de bibliothèque, travaille quotidiennement pour vous permettre d'acquérir dans les meilleures conditions les savoirs qui vous feront mieux connaître le monde, grâce à une formation à et par la recherche, et qui vous prépareront à votre futur métier.

Mais votre parcours à l'université dépendra surtout de ce que vous déciderez d'en faire : c'est à vous qu'il appartiendra d'aller à la recherche des informations et des services dont vous avez besoin pour réussir dans vos études. Car, ce que vous apprenez aussi et fondamentalement à l'université, c'est la construction de soi et l'émancipation.

Ces dernières années, notre université, lieu ouvert sur le territoire et conscient de son rôle social et écologique, s'est embellie; les espaces verts et de convivialité se sont multipliés; et la vie associative, sportive et culturelle s'est enrichie. Car c'est aussi cela l'université : un lieu de vie où, je l'espère, vous trouverez à vous épanouir.

Je vous souhaite une très bonne rentrée et tous les succès possibles dans votre projet d'études.

**Jean-François Balaudé**  
Président de l'université



- **ÉDITO DU PRÉSIDENT** .....2
- **SOMMAIRE** .....3
- **DÉROULEMENT DES ÉTUDES** ..... 4
- **INFORMATIONS PRATIQUES**..... 5
  - Comment s'inscrire à l'université?.....5
  - Activer son compte étudiant .....6
  - Test de Positionnement en Langues (TPL) .....7
  - Le Certificat Informatique et Internet niveau 1 (C2i) .....8
  - Espace Numérique de Travail (ENT).....8
  - Besoin d'aide?.....9
- **L'UNIVERSITÉ, COMMENT ÇA FONCTIONNE?**.....10
  - Les services administratifs .....10
    - La Direction des études et de la vie étudiante (DEVE).....10
    - Le Service des relations internationales (SRI).....10
    - Le Service commun de la documentation (SCD).....10
    - Le Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) .....11
    - Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) .....11
    - Le Centre optimisé de médiatisation et de technologies éducatives (COMETE) .....11
  - Les Unités de Formation et de Recherche (UFR)..... 12
  - Les autres structures de formation et instituts..... 13
- **VIE DU CAMPUS**..... 14
  - Où manger ?..... 14
  - Les autres services sur le campus ..... 15
    - Le Service général de l'action culturelle et de l'animation du campus (SGACAC).....15
    - Le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS).....16
    - Le Service universitaire de médecine préventive (SUMP).....16
  - La ville de Nanterre.....17
- **UTILE** ..... 18
  - Calendrier universitaire 2017/2018 ..... 18
  - Annuaire ..... 18
  - Plan du campus..... 20
  - Charte du savoir-vivre ensemble ..... 22

### ► La structure de votre Licence

Quelle que soit votre discipline d'inscription, votre cursus sera structuré, à chaque semestre, de la façon suivante :

#### ► Des « enseignements fondamentaux »

Ce sont les cours jugés fondamentaux dans l'étude de la discipline que vous avez choisie (ou une association de cours dans le cas des cursus pluridisciplinaires);

#### ► Des « enseignements complémentaires »

Les cours fondamentaux sont complétés soit par des cours d'ouverture ou d'approfondissement dans la même discipline, soit par des cours complémentaires dans une autre discipline. Le complémentaire dans une autre discipline vous permet notamment, après le 1<sup>er</sup> semestre de la L1, de vous réorienter dans cette seconde discipline ou d'activer une double Licence. Au fur et à mesure que vous avancez dans votre cursus, les enseignements complémentaires vous permettent surtout de vous spécialiser en fonction des poursuites d'études envisagées.

#### ► Une langue vivante

L'apprentissage d'une langue vivante est obligatoire à tous les semestres de la Licence.

#### ► Un parcours personnalisé

Vous pouvez personnaliser votre cursus, à chaque semestre, selon vos goûts personnels ou votre projet d'études. L'université offre un large choix de parcours personnalisés aux étudiant-e-s, de la L1 à la L3.

#### ► Des modules Compétences/Préprofessionnalisation

Enfin, à chaque semestre, vous pourrez développer vos compétences (atelier de langue française, informatique,...) et accéder à différents modules de professionnalisation. Vous pouvez aussi effectuer des stages.

### ► Des enseignements présentiels et médiatisés

Une des caractéristiques des formations de notre université est d'associer les cours en présentiel (dans une salle ou un amphithéâtre) et les cours à distance.

### ► Une offre d'établissement très riche

L'université a conçu, depuis la rentrée 2014/2015, une offre transversale de cours, quelle que soit la discipline d'inscription de l'étudiant-e. Vous pouvez retrouver cette offre sur le site [modules-transversaux.parisnanterre.fr](http://modules-transversaux.parisnanterre.fr). Un large choix de parcours personnalisés et de modules professionnalisants vous permettra de construire un cursus sur mesure.

### ► Des bonus au diplôme

Les étudiant-e-s ont la possibilité de s'inscrire à des activités sportives, culturelles, d'engagement social et solidaire ou encore à des cours de langue ancienne tout en valorisant les acquis à travers un bonus. L'offre et la procédure d'inscription sont décrites sur le site [modules-transversaux.parisnanterre.fr](http://modules-transversaux.parisnanterre.fr).

### ► Les doubles Licences

Enfin, dans beaucoup de filières, si vos résultats de 1<sup>er</sup> semestre vous le permettent, vous pourrez activer au second semestre, une double Licence. Leur fonctionnement vous sera expliqué lors de la réunion d'accueil. Retrouvez l'ensemble des doubles Licences proposées sur [doubleslicences.parisnanterre.fr](http://doubleslicences.parisnanterre.fr).

### ► Les livrets pédagogiques

Tout votre cursus sera détaillé dans un livret pédagogique, téléchargeable sur le site de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR). Nous vous invitons à lire attentivement ce livret, afin de comprendre dès votre arrivée à l'université les multiples possibilités qui s'offrent à vous, au sein de votre cursus.

## COMMENT S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ?

### ► L'inscription à l'université comporte 2 étapes obligatoires :

#### ► S'inscrire administrativement

C'est, une fois que l'on a obtenu une autorisation d'inscription puis payé les droits de scolarité, obtenir une carte d'étudiant-e. Lors de votre inscription administrative, nous vous communiquerons la date et le lieu de la réunion d'accueil obligatoire.

Cette réunion se déroule avant la rentrée universitaire.

#### ► S'inscrire pédagogiquement

C'est se rendre au secrétariat dans l'UFR de rattachement, une fois l'inscription administrative effectuée, pour prendre connaissance de son emploi du temps.

Dans certaines formations, l'inscription pédagogique peut être réalisée en ligne (consulter les informations au moment de l'inscription administrative); elle peut aussi être organisée pendant ou après la réunion d'accueil.

**Votre attention est attirée sur le fait que sans l'inscription pédagogique vous ne pourrez pas vous présenter aux examens.**



### ► Versement des droits d'inscription en 3 fois (année 2017/2018)

**Vous pouvez payer vos frais d'inscription en 3 fois si vous effectuez :**

- une réinscription en ligne;
- une inscription sur place (renseignez les formulaires et présentez-les à l'Agence Comptable le jour de l'inscription).

*\*Se trouvent en situation de réinscription en ligne les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'université en 2016/2017 souhaitant, en 2017/2018, se réinscrire dans la même filière, dans le niveau d'études immédiatement supérieur ou au même niveau que l'année précédente ou, dans un diplôme ou une préparation-concours pour lesquels l'accès est de plein droit ou autorisé.*



## ACTIVER SON COMPTE ÉTUDIANT

**Vous venez de recevoir votre carte d'étudiant-e pour l'année universitaire 2017-2018. Vous devez maintenant activer votre compte étudiant ce qui vous permettra, entre autres, d'accéder à votre Espace Numérique de Travail (ENT), aux postes de travail dans les salles informatique, au wifi et d'avoir une adresse de messagerie universitaire.**

Dès maintenant, rendez-vous sur [ent.parisnanterre.fr](http://ent.parisnanterre.fr) et activez votre compte.

C'est avec votre adresse de messagerie universitaire que vous communiquerez avec les enseignant-e-s et l'administration. Votre messagerie universitaire vous permettra de recevoir tout courrier relatif au déroulement de votre scolarité :

- relevés de notes;
- informations sur les examens;
- informations sur la vie de l'établissement.

Vos identifiants vous permettent aussi d'accéder à différentes ressources et espaces pédagogiques :

- une plateforme d'apprentissage appelée « cours en ligne » ([coursenligne.parisnanterre.fr](http://coursenligne.parisnanterre.fr)) où les enseignant-e-s mettent à votre disposition des documents en ligne en complément des cours;
- des modules en ligne obligatoires pour la validation de votre cursus. Ces cours ne sont pas en libre accès, mais réservés aux étudiant-e-s de l'université détenteurs et détentrices d'identifiants de messagerie;
- un Espace Numérique de Travail (ENT).

Avec votre compte, vous pouvez enfin disposer d'un accès à distance aux bases documentaires de la Bibliothèque Universitaire (dictionnaire en ligne, revues spécialisées, archives...).



### Comment activer votre compte?

Muni-e de votre carte d'étudiant-e, connectez-vous sur le site suivant :

[servicesenligne.parisnanterre.fr](http://servicesenligne.parisnanterre.fr)

Puis laissez-vous guider...

## TEST DE POSITIONNEMENT EN LANGUES (TPL)

Situé au bâtiment V, le Centre de Ressources en Langues (CRL) s'adresse aux étudiant-e-s spécialistes d'autres disciplines que les langues (LANSAD). Il informe et accompagne les étudiant-e-s dans l'apprentissage et le perfectionnement des langues vivantes étrangères, que ces enseignements soient inclus dans leur diplôme ou non (cours LANSAD inclus dans les diplômes, cours LANSAD en bonus au diplôme). Les langues proposées au CRL sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, portugais et russe.

Les étudiant-e-s trouveront également au CRL des renseignements sur :

- les certifications en langues, Certificat de Langue de l'Enseignement Supérieur (CLES anglais et espagnol), CELI, CELPEBras, TOEIC (préparation et/ou passation) ainsi que sur la préparation au TOEFL;
- les rencontres et les activités qui favorisent la pratique des langues étrangères : café-langues, debating team, pratique sportive en langue étrangère...
- les ressources complémentaires en ligne.

[crl.parisnanterre.fr](http://crl.parisnanterre.fr)

### ► Pourquoi les TPL à l'université?

Les TPL, composés par les équipes pédagogiques de l'université, permettent de créer des groupes homogènes dans les TD de langues qui accueillent les étudiant-e-s LANSAD. Le but est d'offrir aux étudiant-e-s l'apprentissage le plus adapté à leurs compétences, afin de leur permettre de progresser selon l'échelle des niveaux européens.

### ► A quel moment passer son TPL?

Après l'inscription administrative et obligatoirement avant l'inscription pédagogique. Il est possible de passer le TPL durant toute la campagne d'inscriptions administratives.

### ► Comment savoir si vous devez passer le TPL?

Si vous vous inscrivez à l'université pour la première fois en 2017/2018, vous devez vous connecter à la plateforme TPL : [tpl.parisnanterre.fr](http://tpl.parisnanterre.fr). Un message vous indiquera si vous devez passer un test et quel choix de langues est possible dans votre diplôme. A la fin de votre test il vous sera également indiqué où faire votre inscription dans les groupes de langues.

### ► Comment passer le TPL?

Il peut être réalisé en ligne, depuis n'importe quel ordinateur (PC) connecté à Internet haut débit et à une imprimante. Un casque audio ou des écouteurs sont requis. Il est nécessaire d'activer son adresse [@parisnanterre.fr](mailto:@parisnanterre.fr) grâce à son numéro d'étudiant-e qui figure sur la carte d'étudiant-e, puis de se connecter sur le site [tpl.parisnanterre.fr](http://tpl.parisnanterre.fr).

### ► Comment se déroule-t-il?

Le test dure environ une heure et comprend des questions écrites et des questions de compréhension orale. Une foire aux questions est disponible sur le site du TPL. Si aucune ne correspond à votre situation, envoyez un courriel à [tpl@parisnanterre.fr](mailto:tpl@parisnanterre.fr) (en précisant nom + prénom + diplôme + numéro d'étudiant-e).

### ► Que faire après avoir passé son TPL?

A la fin de votre test il vous sera indiqué où faire votre inscription dans les groupes de langue. Cette inscription est obligatoire et semestrielle. N'oubliez pas d'imprimer ou d'enregistrer sur votre téléphone votre résultat au TPL, il vous sera demandé au moment de l'inscription pédagogique.

## LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET NIVEAU 1 (C2i)

Le C2i niveau 1 est une certification nationale mise en place dans les établissements d'enseignement supérieur par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il permet de valider un 1<sup>er</sup> niveau de compétences pour l'usage des outils informatiques et d'Internet.

Le C2i niveau 1 est actuellement proposé par l'Université Paris Nanterre en supplément du diplôme.

Deux dispositifs sont mis en place à l'université :

► **Si votre cursus contient les enseignements d'informatique suivants :**

- C2i : Machines et logiciels (1.5 ECTS);
- C2i : Web et travail collaboratif (1.5 ECTS).

L'évaluation de ces enseignements servira à la validation du certificat à la condition que vous preniez une inscription complémentaire au C2i. Pour plus d'information sur votre cursus, veuillez-vous adresser au secrétariat pédagogique de votre Unité de Formation et de Recherche (UFR). L'inscription complémentaire au C2i se fera en cours de semestre.

► **Si votre cursus ne contient pas ces deux enseignements :**

vous pourrez vous inscrire à ce certificat (hors cursus) dispensé au semestre 2 (début des cours : 15 janvier 2018) auprès du service COMETE, au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment E (bureau E400) entre le lundi 13 novembre 2017 et le mercredi 10 janvier 2018.



## ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (ENT)

L'ENT vous permet d'accéder à des services et à des outils numériques en fonction de votre profil. Il est accessible à partir de l'identifiant et du mot de passe de votre compte numérique (identifiant et mot de passe identiques à ceux de votre messagerie de l'université).

Il vous offre notamment les services suivants :

- lire et envoyer des messages électroniques;
- accéder à de la documentation en ligne;
- accéder à son dossier personnel, ses fichiers (espace de stockage);
- accéder aux plateformes pédagogiques;
- télécharger vos convocations à certains examens;
- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR).

## BESOIN D'AIDE?

Si vous avez des doutes, des difficultés, vous trouverez de l'aide sur le campus. Beaucoup de ressources et de services sont à votre disposition. Sachez frapper à la bonne porte!

► **Pour réussir sa scolarité**

Des enseignant-e-s référent-e-s sont nommé-e-s dans chaque cursus de Licence pour vous apporter des conseils et suivre votre progression. Pour obtenir un rendez-vous ou leur écrire, adressez-vous à votre secrétariat pédagogique, qui vous informera.

Des tuteurs et tutrices étudiant-e-s de votre discipline, encadré-e-s par des enseignant-e-s, vous apportent également une aide méthodologique et reviennent sur certaines notions abordées en cours pour vous donner les outils qui vous permettront de réussir. L'inscription au tutorat pédagogique est gratuite. Pour tous renseignements, veuillez vous rapprocher de votre secrétariat pédagogique ou sur [tutorat@liste.parisnanterre.fr](mailto:tutorat@liste.parisnanterre.fr).

► **Pour bénéficier d'une aide financière**

Vous pouvez bénéficier d'aides ponctuelles pour faire face à des difficultés d'ordre matériel (achats d'ouvrages, transports, logement) sous réserve de respecter certaines conditions de ressources. La commission d'aides sociales examine votre demande. Retrouvez les informations auprès des assistants sociaux et assistantes sociales du CROUS qui peuvent mobiliser des aides financières ou autres (FNAU...).

Vous pouvez également solliciter une aide totale ou partielle pour couvrir vos frais d'inscription à l'université. Votre demande est soumise à l'avis de la commission d'exonération qui évaluera votre situation sur critères sociaux et pédagogiques. Retrouvez toutes les informations sur ces aides sur [le site Internet de l'université > Portail étudiant > onglet Financement](#).

► **Pour faire face à une situation de grande difficulté**

Vous rencontrez des difficultés et avez besoin d'une aide? Les assistants sociaux et assistantes sociales du CROUS et le personnel du Service universitaire de médecine préventive (SUMP) peuvent vous accompagner. Ils sont composés de personnels formés à l'aide et aux soins. Ils vous reçoivent et vous soutiennent selon les règles de confidentialité et de discrétion. Leurs locaux se trouvent au RDC du bâtiment E (bureaux E19 et E05).

► **Pour vos démarches auprès de la préfecture pour votre titre de séjour étudiant**

Vous êtes étudiant-e étranger-e inscrit-e à l'université et habitez l'Île-de-France, vous devez faire une demande de titre de séjour ou vous demandez un renouvellement? Un-e agent-e de l'université vous reçoit sur rendez-vous pour vérifier avec vous la complétude de votre dossier avant envoi à la préfecture de Nanterre. Retrouvez les renseignements utiles sur [le site Internet de l'université > Portail étudiant > onglet Infos Pratiques](#) et à l'adresse : [sejour@liste.parisnanterre.fr](mailto:sejour@liste.parisnanterre.fr).

## LES SERVICES ADMINISTRATIFS

### ► La direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

#### ► Le service des inscriptions

Il est chargé des opérations préalables aux inscriptions et des inscriptions administratives de l'ensemble des étudiant-e-s.

#### ► Le service d'accueil des étudiant-e-s étranger-e-s (SAEE)

Il assure l'accueil, l'information, l'orientation des étudiant-e-s étranger-e-s candidat-e-s à une inscription, à l'exception des étudiant-e-s relevant d'un programme d'échange et des étudiant-e-s étranger-e-s relevant de la procédure E-CANDIDAT. Il examine la recevabilité des dossiers de candidature de la procédure Études-en-France.

#### ► Le service des bourses

Il assure, en coordination avec le CROUS, la gestion des boursier-e-s de l'établissement.

#### ► Le service des diplômes

Il délivre les attestations de diplômes et les diplômes originaux à la demande des étudiant-e-s de tout cycle à l'issue de chaque session d'examens.

### ► Le Service des relations internationales (SRI)

Chaque année, plus de 700 étudiant-e-s de l'Université Paris Nanterre font le choix de partir en mobilité à l'étranger pendant un ou deux semestres. Dans le cadre de mobilités d'échange simples, de cursus à mobilité intégrée ou de doubles diplômes, elles et ils choisissent leur destination parmi nos 70 universités partenaires situées dans le monde entier. L'une des principales missions du SRI est d'accompagner les étudiant-e-s qui souhaitent partir en mobilité : aide à la constitution du dossier, gestion des aides financières, etc. Il est également chargé de l'accueil des quelques 700 étudiant-e-s étranger-e-s qui, tous les ans, viennent étudier à l'Université Paris Nanterre pour un ou deux semestres.

Plus globalement, le SRI soutient la stratégie internationale de l'université. Il est chargé de la construction et du suivi des coopérations internationales et des accords bilatéraux

avec les partenaires internationaux. Il coordonne les mobilités entrantes et sortantes des personnels enseignants et administratifs. Il propose également une aide au montage de projets européens dans le domaine de la formation (programme Erasmus+). Il accueille en ses murs un Institut Confucius, organisme dédié à l'enseignement et à la diffusion de la langue et de la culture chinoises. Enfin, le SRI travaille en collaboration avec la Direction de la recherche et des études doctorales (DRED), qui soutient le développement des partenariats internationaux dans le domaine de la recherche (montage de projets de recherche internationaux, co-tutelles, etc.).

### ► Le Service commun de la documentation (SCD)

Il est chargé de mettre en œuvre la politique documentaire de l'université et d'assurer la coordination entre les différentes bibliothèques et centres de documentation de notre université (Bibliothèque Universitaire (BU), bibliothèques d'UFR, de départements et de centres de recherche). La BU met à disposition des étudiant-e-s de l'université un fonds documentaire très riche, sur support papier ainsi que sous forme électronique, et offre la possibilité d'utiliser le service de prêt à domicile sur présentation de sa carte d'étudiant-e. Les bibliothèques d'UFR, pour la plupart implantées dans les locaux des UFR, mettent à votre disposition des fonds documentaires spécifiques aux différentes disciplines.

Retrouvez plus d'informations sur la page : [scd.parisnanterre.fr](http://scd.parisnanterre.fr)

Le campus accueille également la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), consacrée à l'étude de la vie politique, économique et sociale du XX<sup>e</sup> siècle.

### ► Le Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO)

Il a pour mission l'information, l'orientation et l'accompagnement à la réussite dans les études pour l'ensemble des étudiant-e-s.

- Il met à leur disposition une **documentation très large** sur les établissements d'enseignement supérieur, les formations, les métiers et les concours, etc.

- Il informe les étudiant-e-s sur les parcours de formations, les procédures d'inscription et les réorientations possibles. Les étudiant-e-s de l'université ont également la possibilité d'y rencontrer sur rendez-vous, un-e **conseiller-e d'orientation** pour un entretien individuel d'aide à l'orientation.

- **Le tutorat pédagogique** est un dispositif gratuit, ouvert à tous les étudiant-e-s volontaires de 1<sup>re</sup> année de Licence. Des étudiant-e-s de niveau avancé leur apportent une aide méthodologique et un soutien pédagogique : [tutorat@liste.parisnanterre.fr](mailto:tutorat@liste.parisnanterre.fr)

- **Le service handicaps et accessibilité** met en place des actions qui favorisent les conditions de réussite dans les études et l'insertion professionnelle, des étudiant-e-s en situation de handicap. Pour bénéficier des aménagements liés à la compensation du handicap, les étudiant-e-s doivent être reconnus par le Service universitaire de médecine préventive (SUMP), **avant le 31 octobre de chaque année universitaire**. Ce service participe à l'élaboration d'un plan personnalisé à l'enseignement supérieur et met en place une organisation spécifique pour les examens : [servicehandicap@liste.parisnanterre.fr](mailto:servicehandicap@liste.parisnanterre.fr)

- **Les aides sociales** sont gérées par le SUIO. Il collecte et traite les demandes d'aides financières, dans le cadre des commissions d'exonération des frais d'inscription et des commissions d'aides sociales : [e-exos@liste.parisnanterre.fr](mailto:e-exos@liste.parisnanterre.fr)

[suiio.parisnanterre.fr](http://suiio.parisnanterre.fr)

### ► Le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Il organise pour les étudiant-e-s des sessions de formation à la recherche de stage et d'emploi, ainsi que de nombreuses actions de découverte des carrières et métiers accessibles, lors de **rencontres professionnelles et de forums avec les entreprises**. Il assure la délivrance des **conventions de stage**. Il a déployé un portail (« Réseapro ») dédié à l'insertion professionnelle (événements, offres de stage et d'emploi, conseils pratiques pour les CV, les lettres de motivation et les entretiens, etc.).

[reseauapro.parisnanterre.fr](http://reseauapro.parisnanterre.fr)

### ► Le Centre optimisé de médiatisation et de technologies éducatives (COMETE)

COMETE est un service commun transversal à toutes les structures de formation de l'université. Il assure le conseil, la formation et l'assistance des enseignant-e-s pour la conception et la réalisation de contenus médiatisés et l'accompagnement en ligne de leurs étudiant-e-s.

Le service organise et gère par ailleurs un dispositif de formations entièrement à distance. Il pratique également une veille active sur les TICE et le e-learning dans l'enseignement.

#### Outils proposés par le service :

- plateformes Enseignement à Distance (EAD);
- plateforme Cours en ligne (Moodle);
- chaîne éditoriale Scenari;
- blog;
- captation et podcast de cours;
- tableau blanc interactif;
- studio d'enregistrement;
- visio-conférence;
- encyclopédie sonore;
- accompagnement aux montages de Massive Online Open Courses (MOOCs).

## LES UNITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

### NI ► Langues et cultures étrangères (LCE)

Campus de Nanterre - Bât. V

- Allemand
- Espagnol
- Études anglo-américaines
- Italien
- Portugais
- Russe
- Langues Étrangères Appliquées (LEA)

### NI ► Sciences économiques, gestion, mathématiques et informatique (SEGM)

Campus de Nanterre - Bât. G

- Sciences économiques et Sciences économiques avec spécialisation en langue étrangère
- Gestion
- Mathématiques et Informatique

### NI ► Philosophie, information et communication, langage, littérature, arts du spectacle (PHILLIA)

Campus de Nanterre - Bât. L

- Arts du spectacle
- Sciences de l'information et de la communication
- Lettres modernes
- Langues et littératures grecques et latines
- Philosophie
- Sciences du langage
- Humanités

### NI ► Sciences sociales et administration (SSA)

Campus de Nanterre - Bât. D

- Administration économique et sociale (AES)
- Ethnologie
- Histoire
- Histoire de l'art
- Géographie
- Sociologie et sciences sociales

### NI ► Sciences psychologiques et sciences de l'éducation (SPSE)

Campus de Nanterre - Bât. C

- Psychologie
- Sciences de l'éducation

### NI ► Droit et sciences politiques (DSP)

Campus de Nanterre - Bât. F

- Droit français-Droits étrangers
- Institut d'études judiciaires
- Sciences politiques

### NI ► Systèmes industriels et techniques de communication (SITEC)

Campus de Ville-d'Auray/Saint-Cloud

- Métiers du livre
- Sciences pour l'ingénieur
- Communication audiovisuelle

### NI ► Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Campus de Nanterre - Bât. S



## AUTRES STRUCTURES DE FORMATION ET INSTITUTS

### ► Le Service universitaire de la formation des maîtres (SUFOM)

Campus de Nanterre - Bât. N

Sa mission : la formation et l'accompagnement des enseignant-e-s des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, depuis la Licence jusqu'à la formation continue, en passant par les Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) et les concours de recrutement. Il est à ce titre l'un des pôles de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie de Versailles.

### ► Le Service de la formation continue (SFC)

Campus de Nanterre - Bât. M

Ce service propose son expertise de formation tout au long de la vie afin de déployer une offre répondant aux attentes d'un public adulte en reprise d'études (salarié-e-s et demandeurs et demandeuses d'emploi) : formations diplômantes ou certifiantes, validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences.

Pour tou-te-s les étudiant-e-s : vous avez entre 16 et 25 ans et vous souhaitez poursuivre votre formation en alternant formation théorique et travail en entreprise, vous pouvez bénéficier d'un contrat de professionnalisation géré par le SFC : renseignez-vous!

### NI IUT ► L'Institut universitaire de technologie (IUT)

Université Paris Nanterre

Campus de Ville-d'Auray

- Génie électrique et informatique industrielle
- Génie mécanique et productique
- Génie thermique et énergie
- Information et communication - option Métiers du livre (site de Saint-Cloud)
- Gestion des entreprises et des administrations (GEA)
- Carrières sociales

### NI ► L'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG)

Pôle Universitaire Léonard de Vinci - Courbevoie (La Défense)





## OÙ MANGER ?

Sur le campus de Nanterre, c'est le CROUS qui gère les différents points de restauration.

► **Le Restaurant Universitaire (RU)**

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 14h.

► **La brasserie « Tex-Mex »**

1<sup>er</sup> étage du RU. Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 14h30.

► **La brasserie « La Terrasse »**

Située en face du SUAPS, elle ouvre ses portes du lundi au vendredi de 8h30 à 14h30.

► **La Sandwicherie**

Située au Bât. F, elle vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

► **La cafétéria « L'Asiatique »**

Située au Bât. F, elle vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 15h.

► **La cafétéria de la Bibliothèque Universitaire**

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 16h.

► **La cafétéria « L'An'K »**

Située au Bât. D, elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 17h15.

► **La cafétéria du Bât. G**

Elle vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 16h.

► **La cafétéria « Le Millénium »**

Située au RDC du RU, elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30. Restauration du soir (18h30-21h) assurée à la cafétéria du Millénium.

► **Foodtrucks burger et asiatique**

installés du lundi au vendredi de 11h30 à 14h devant le bâtiment D.

Pour régler votre repas, vous pouvez payer en espèces ou avec la **carte IZLY** (carte multiservices intégrée à votre carte d'étudiant-e et rechargeable en carte bancaire sur Internet ou à la caisse centrale en espèces). Pour plus d'informations, contactez le RU au 01 47 21 63 64.



## LES AUTRES SERVICES SUR LE CAMPUS

► **Le Service général de l'action culturelle et de l'animation du campus (SGACAC)**

Son but : promouvoir la pratique culturelle à l'université en proposant des activités diverses (musique, cinéma, expositions photos, théâtre...) dans des lieux privilégiés, tels que le théâtre Bernard-Marie Koltès ou l'espace Pierre Reverdy, situés au bâtiment L, ainsi que les salles de pratiques artistiques de la Maison de l'Étudiant (MDE). Une programmation très riche qui s'appuie sur des partenariats avec les structures culturelles du département des Hauts-de-Seine vous permet d'assister tout au long de l'année universitaire à de nombreux concerts, spectacles, projections, expositions, etc. Il est également en charge de la vie associative étudiante et de l'animation du campus. Il soutient et accompagne l'initiative et l'expression étudiante, notamment par le biais des Commissions d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) afin de dynamiser la vie sur le campus et permettre à la communauté étudiante de mieux s'intégrer à son environnement.

[culture.parisnanterre.fr](http://culture.parisnanterre.fr)





► **Le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)**

Il propose à l'ensemble de la communauté universitaire de très nombreuses activités physiques et sportives : sports aquatiques (natation, plongée, aqua bike, circuit training, aquagym) sports de plein air, activités corporelles de base, sports collectifs, danses et arts du mouvement.

Le SUAPS, c'est :

- une équipe d'enseignant-e-s qualifié-e-s;
- 56 activités proposées;
- des salles spécialisées (piscine de 50m, musculation, dojo, studio de danse, fitness, omnisports).

Les inscriptions débiteront à partir du 5 septembre 2016 au centre sportif. Les droits d'adhésion vous donnent accès à toutes les activités physiques, sportives et d'expressions (hors piscine et tennis), sous réserve des places disponibles. Les tarifs varient en fonction de votre situation.

[nanterresportcampus.fr](http://nanterresportcampus.fr)

Lundi à vendredi : 8h-22h

Samedi : 9h-13h

Tél. : 01 40 97 73 91

Fermé durant les congés universitaires

► **Le Service universitaire de médecine préventive (SUMP)**

Il assure les consultations de médecine préventive pour les étudiant-e-s qui reçoivent une convocation sur leur messagerie électronique universitaire. Il propose également des consultations gratuites de médecine générale, de médecine générale à orientation gynécologique, de psychologie et de dépistage anonyme des infections sexuellement transmissibles. Pour les étudiant-e-s en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé, des aménagements d'études et d'examen peuvent être mis en place après évaluation par un-e des médecins du service.

**LA VILLE DE NANTERRE**

Le territoire de Nanterre propose une offre très importante d'actions et de pratiques sportives et culturelles dans divers lieux à proximité du campus :

► **la Maison de la Musique et la Maison Daniel Féry**

- saison Musique et Danse, bœufs, studio de répétitions, accompagnement de projets musicaux, Fête de la musique
- 14€ et 11€ la place (au lieu de 24€ et 14€)
- 7,50€ pour les moins de 25 ans (sur présentation d'un justificatif)
- 5€ la carte M au lieu de 10€ (cette carte donne accès à 10€ la place)

► **la Terrasse, espace d'art**

- expositions, ateliers, art dans l'espace public

► **le théâtre Nanterre-Amandiers, centre dramatique national**

- 15€ (30€) sans carte d'adhésion du théâtre
- 10 € la place avec carte d'adhésion à 5€ pour les étudiant-e-s
- RER A Nanterre-Préfecture, 8 mn à pied ou navette

► **le cinéma « Les Lumières »**

- 6€ la place (au lieu de 7€)
- RER A Nanterre-Ville, 5 mn à pied

► **Agora, maison des initiatives citoyennes**

- débats, expositions, wiki-radio

► **les Arènes de Nanterre**

- école de cirque et spectacles

► **le Palais des Sports**

- matchs de basket de la JSFN, handball, boxe, piscine olympique...

- Plus d'infos : 39 92

- [www.nanterre.fr](http://www.nanterre.fr) (rubrique culture/La Carte Nanterrien/la Carte Jeune Nanterrien)

- page Facebook de la ville de Nanterre : [facebook.com/VilledaNanterre](https://www.facebook.com/VilledaNanterre)



# CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2017-2018

Consultable et téléchargeable à l'adresse : [bit.ly/2qVRiVJ](http://bit.ly/2qVRiVJ)

## ANNUAIRE

### ► Direction des études et de la vie étudiante - Pôle scolarité

**Service des inscriptions**  
Bât. A, salles A02 et A09  
lundi à vendredi : 9h-12h/13h-16h30  
mardi : 9h-13h  
Tél. : 01 40 97 98 93 (étudiant-e-s de DSP, SEGMI, STAPS) et 01 40 97 98 96 (autres étudiant-e-s)  
**Service d'accueil des étudiant-e-s étranger-e-s (SAEE)**  
Bât. A, 1<sup>er</sup> étage, salle A103B  
lundi à vendredi : 9h-12h/13h-16h30  
mardi : 9h-13h  
Tél. : 01 40 97 76 27

**Service des bourses**  
Bât. A, 2<sup>e</sup> étage bureau A205B et A204  
lundi à vendredi : 9h-12h/13h-16h30  
mardi : 9h-13h  
Tél. : 01 40 71 58 34 ou 01 40 97 70 45  
**Service des diplômes**  
Bât. A, 2<sup>e</sup> étage, salle A206  
lundi à vendredi : 9h-12h/13h-16h30  
mardi : 9h-13h  
Tél. : 01 40 97 56 81  
**Service des relations internationales (SRI)**  
Bât. A, 1<sup>er</sup> étage, bureau A105  
lundi-mardi-jeudi : 9h-13h/14h-17h  
mercredi-vendredi : 9h-13h  
Tél. : 01 40 97 40 98

### ► Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO)

**Accueil, salle de documentation**  
Bât. E, RDC, salle E14  
tous les jours sauf mardi : 9h-12h30/13h30-17h  
mardi : 9h-12h30  
Tél. : 01 40 97 75 34  
**Service handicaps et accessibilité**  
Bât. DD, RDC, salle R05  
lundi à vendredi : 9h30-13h/14h-17h  
Tél. : 01 40 97 58 79

### ► Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Bât. E, RDC, Bureau E02  
lundi à vendredi : 9h30-13h/14h-17h  
Tél. : 01 40 97 75 38  
**Service des conventions de stages**  
Bât. E, RDC, Bureau E01  
lundi à jeudi : 9h-15h45  
vendredi : 9h-12h45  
Tél. : 01 40 97 71 84 ou 01 40 97 47 16

### ► Service social du CROUS

Bât. E, RDC, salle E19  
lundi à vendredi : 9h-12h30/13h30-16h  
Fermé le jeudi  
Tél. : 01 40 97 71 01

### ► Service universitaire de médecine préventive (SUMP)

Bât. E, RDC, salle E05  
lundi à vendredi : 8h30-17h30  
Tél. : 01 40 97 75 33

### ► Service de la formation continue (SFC)

Bât. M  
**Accueil**  
lundi à vendredi : 9h-13h/14h-17h  
Tél. : 01 40 97 78 66

### ► Centre optimisé de médiatisation et de technologies éducatives (COMETE)

[comete@parisnanterre.fr](mailto:comete@parisnanterre.fr)  
[service-comete.parisnanterre.fr](http://service-comete.parisnanterre.fr)  
Bât. E, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages  
lundi à vendredi : 9h-12h/13h30-17h  
Tél. : 01 40 97 77 23  
**Licences à distance**  
Bât. E, 3<sup>e</sup> étage bureaux E310-312  
C2i  
Bât. E, 4<sup>e</sup> étage bureau E400

### ► Service universitaire de formation des maîtres (SUFOM)

Bât. N  
lundi à jeudi : 9h-12h30/13h30-17h  
vendredi : 9h-12h30/13h30-16h30  
**Formation continue et stages :**  
Salle B1  
Tél. : 01 40 97 70 36  
**Master Professorat des écoles**  
Salle B2 et B3  
Tél. : 01 40 97 73 43  
**Préprofessionnalisation bibliothèque**  
Tél. : 01 40 97 71 78

### ► Service général de l'action culturelle et de l'animation du campus (SGACAC)

Bât. L, RDC, bureau R28  
lundi, mardi, jeudi : 10h-12h/14h-17h  
mercredi, vendredi : 10h-12h  
Tél. : 01 40 97 56 56

### ► Service universitaire d'activité physiques et sportives (SUAPS) et Centre sportif universitaire (CSU)

lundi à vendredi : 8h-22h  
samedi : 9h-13h  
Tél. : 01 40 97 73 91  
Fermé durant les congés universitaires

### ► Service commun de la documentation (SCD) et Bibliothèque universitaire (BU)

lundi à vendredi : 8h30-20h  
samedi : 10h-18h  
**Demandes de documents en magasins**  
lundi à samedi : 10h-18h45  
Possibilité de faire la demande la veille à partir du portail documentaire : [scd.parisnanterre.fr](http://scd.parisnanterre.fr)  
Tél. : 01 40 97 72 02  
Pendant les congés universitaires de Noël et d'été : 9h-18h du lundi au vendredi et fermeture le samedi.  
Pour l'actualisation des horaires ou toute autre information complémentaire : [scd.parisnanterre.fr](http://scd.parisnanterre.fr)

## ORIENTATION SUR LE CAMPUS

Le plan du campus de Nanterre est disponible à l'adresse suivante : [parisnanterre.fr/l-universite/](http://parisnanterre.fr/l-universite/)



- A** Relations Internationales – Scolarité - Service des bourses, Diplômes, équivalences, inscriptions, transferts
- BSL** Bâtiment des Services Logistiques (courrier, reprographie, DRI...)
- B** Administration – Présidence – Salle des Conseils – Salles des Thèses – Amphithéâtre Pierre Grappin Amphithéâtre Henri Lefebvre (salle de cinéma)
- C** UFR SPSE (Sciences Psychologiques et Sciences de l'Éducation) – UFR SSA (département d'Ethnologie)
- DD** UFR SSA (AES, Géographie, Histoire de l'art, Histoire, Sociologie)
- D** COMETE – SCUIO-IP – Service Social CROUS Service Universitaire de Médecine Préventive (SUMP)
- E** UFR DSP (Droit et Sciences Politiques) Division Financière et Comptable (DFC)
- F** Bâtiment de sport (UFR STAPS)
- H** COSOM (Complexe omnisports)
- I** UFR SEGMI (Sciences Économiques, Gestion, Mathématiques, Informatique)
- L** UFR PHILLIA (Philosophie, Information et Communication, Langage, Littérature, Arts du spectacle) SGACAC - Pôle action culturelle Théâtre Bernard Marie-Koltès – Espace Pierre Reverdy
- M** SFC (Service de la Formation Continue)
- N** SUFOM (Service Universitaire de la Formation des Maîtres) – Métiers du livre (IUT)
- R** Maison de l'Étudiant SGACAC - Pôle animation du campus et vie associative
- S** UFR STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)
- T** Formation Continue - Entrepreneuriat - Équipes de recherche
- V** UFR LCE (Langues et Cultures Étrangères)
- W** Bâtiment Max Weber Espaces de recherche
- MAE** Maison Archéologie et Ethnologie, René Ginouvès (MAE)
- +** Points de restauration
- Installations sportives du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- Bâtiments en projet
- P** Parking
- +** Infirmierie
- ♿** Service Handicaps et Accessibilité
- ▶** Accès piétons
- Circulation



## CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2014

**L'université est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels réparti-e-s sur les sites de Nanterre, Ville-d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.**

#### ► Égalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

#### ► Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'université est un établissement laïc et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agent-e-s de l'université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

#### ► Liberté d'expression et d'opinion

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse [viure-ensemble@parisnanterre.fr](mailto:viure-ensemble@parisnanterre.fr).





-

200 avenue de la République  
92001 Nanterre Cedex  
01 40 97 72 00  
[www.parisnanterre.fr](http://www.parisnanterre.fr)

